DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal:

53

N°042

En exercice:

53

REGISTRE **DES DELIBERATIONS**

Présents:

42

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 11 MARS 2021**

L'AN deux mille vingt et un, le 11 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 5 mars 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents: FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, **GRANVORKA** Princesse, MESSEZ Marie-francoise, LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DESCAMPS Christiane, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Samuel MARTIN

Monsieur Dominique DANDRIEUX

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Madame Maryse EMEL

Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ

Monsieur Lewis CHARTIER

Madame Margaux HOUIS

Madame Safia BOUCHA

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Zishan BUTT

Madame Zakia BOUZIDI

Madame Marie-francoise MESSEZ

Monsieur Philippe ALLAIN

Madame Princesse GRANVORKA

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Véronique DAUVERGNE

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Monsieur Pierre SACK

Monsieur Jean jacques KARMAN

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Secrétaire de séance : Damien BIDAL

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Achats et Commande Publique/

OBJET : Etude de stratégie urbaine. Approbation du projet d'accord-cadre.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2, R.2162-13 et R.2162-14 ;

Vu l'article 4 du guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil municipal du 29 juin 2017 ;

Vu le projet d'accord-cadre;

Vu le budget communal;

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°1 Moyens généraux – fonctions supports, réunie le 10 mars 2021 ;

Considérant la volonté de la municipalité d'Aubervilliers de disposer d'une stratégie ambitieuse d'aménagement à l'échelle de la Ville ;

Considérant que cette stratégie passe par la réaffirmation du centre-bourg historique comme centralité rayonnante et dynamique ;

Considérant la volonté de la municipalité de faire du Pont de Stains une entrée de ville qualitative avec l'arrivée du Métro 12 ;

Considérant le souhait de faire émerger une nouvelle centralité en lien et en complémentarité avec le centre-ville en termes de programmation urbaine, de commerces, et d'espaces publics ;

Considérant que pour ce faire, la collectivité veut faire appel à des prestataires spécialisés en vue de la réalisation d'études urbaines pour cet accord-cadre ;

Considérant qu'il y a lieu pour exécuter ces prestations d'engager une procédure de mise en concurrence, en vue de conclure cet accord-cadre ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE:

APPROUVE le projet d'Etude de stratégie urbaine qui inclura les périmètres du centre-ville d'Aubervilliers et du Pont de Stains, passé sur procédure adaptée en application des dispositions de l'article L2123-1 du code de la commande publique et de l'article 4 du guide des procédures adaptées, pour une période allant du 15 avril 2021 ou à défaut à sa date de notification si elle est ultérieure jusqu'au 15 décembre

2021, sans que sa durée totale ne puisse excéder huit(8) mois.

L'accord-cadre est passé à prix unitaires qui seront appliqués aux quantités réellement exécutées sur la base des devis.

Les prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites suivantes pendant toute la durée de l'accord-cadre conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique :

Pas de montant minimum

Montant maximum:

100 000 € HT

Le montant maximum fixé pour l'accord-cadre ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la Ville d'Aubervilliers.

Reçue en préfecture le : 23/03/21

Accusé en préfecture :

93-219300019-20210311-Imc119777-DE-1-1

Publiée le : 24/03/21

Certifiée exécutoire : 24/03/21

Le Maire

Karine FRANCLE